



Risque de conduite sans permis

Par **bernard**, le **23/01/2011** à **22:39**

Bonjour,

j'ai rouler sans permis , je me suis fait prendre .
que risque t-on comme sanction en sachant que au par avant j'ai eu une conduite sous alcoolémie se qui m'avait annulé mon permis pour solde de point nul.
et donc suite a sa c'est la que j'ai rouler sans permis.

Par **Tisuisse**, le **24/01/2011** à **08:38**

Bonjour,

Vous tapez, dans la case "RECHERCHER" - conduite sans permis - et vos réponses sont là :
http://www.experatoo.com/droit-routier/conduire-sans-permis-risque_23521_1.htm

Par **bernard**, le **24/01/2011** à **10:40**

oui mais la c'est pour la peine maximum.
Je voudrais savoir les peines pratiqué en réalité?

Par **Tisuisse**, le **24/01/2011** à **11:21**

Le plus simple serait de vous rendre aux audiences de ce type. Le greffe du tribunal vous indiquera les jours, heures et lieux de ces prochaines audiences et vous verrez ainsi quels sont les us et coutumes de ce tribunal. Nul, ici, est devin ou astrologue pour deviner ce que fera le juge. Les audiences (séances) sont publiques et gratuites, profitez-en.

Par **bernard**, le **24/01/2011** à **11:43**

Mon jugement est le 14 février et je n'ai pas la possibilité de me rendre à ce genre d'audience. Mais j'aurais pensé qu'il y aurait eu des personnes qui seraient dans le même cas que moi mais qui auraient été déjà jugées pour me faire une idée de ce qu'il en est.

Par **Tisuisse**, le **24/01/2011** à **11:52**

Si vous êtes à Nice et que des personnes dans votre cas ont été jugées à Lille, Perpignan, Lyon ou ailleurs, comment voulez-vous vous faire une idée ? chaque tribunal pouvant établir son propre barème.

Par **mimi493**, le **24/01/2011** à **14:28**

En plus ça dépend des circonstances